

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 015-447/13/CC

■ Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Enveloppe FSE PLIE 2011-2012 Axe 3 mesure 3.1.2 - Programmation d'Opérations DES 13/10003/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatif : MPM Est, Centre et Ouest.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté.

Marseille Provence Métropole, par délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est porté candidat pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du Programme Opérationnel FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.12, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,
- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques ou la communication.

Le Préfet de région a alloué à Marseille Provence Métropole pour la période 2011-2012 une enveloppe FSE PLIE de 3 711 824 euros dont 176 754 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 8 924 326 euros (Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011).

A ce jour, les programmations 2011 et 2012 sont terminées pour un montant total d'aides FSE votées de 3 718 704 euros.

Par décision du 4 mars 2013, l'Etat a prorogé notre enveloppe d'une année et a alloué à Marseille Provence Métropole une nouvelle enveloppe 2013 de 1 855 912 euros. C'est à ce titre que les porteurs de projet mentionnés ci-dessus ont déposé des dossiers de demandes de subventions FSE pour la réalisation des opérations suivantes :

- Association Ciotat Emploi Initiatives PLIE MPM Est :
 - « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Est »
 - « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM Est »
- Association Emergence(s) PLIE MPM Centre :
 - « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Centre »
 - « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM Centre »

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

- Association PLIE MPM Ouest :
 - « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Ouest »
 - « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM Ouest »
- Association Les Jardins de l'Espérance : « Ateliers d'insertion 2013 » .
- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : « Accompagnement psychologique adapté en faveur du public des PLIE MPM Centre, Est et Ouest ».

Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 22 mai 2013 et le comité élus Europe du 10 juin 2013 et le comité stratégique FSE PLIE du 17 juin 2013, ont donné un avis favorable aux votes des aides suivantes :

- 117 930 euros sur une dépense éligible de 377 560 euros TTC à l'association Ciotat Emploi Initiatives (PLIE MPM Est) pour l'opération « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Est » n°43246.
- 122 070 euros sur une dépense éligible de 274 084,32 euros TTC à l'association Ciotat Emploi Initiatives (PLIE MPM Est) pour l'opération « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM Est » n°43248.
- 502 871,59 euros sur une dépense éligible de 1 282 852,59 euros TTC à l'association Emergence(s) (PLIE MPM Centre) pour l'opération « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM » n°46137.
- 827 838,69 euros sur une dépense éligible de 1 809 713,69 euros TTC à l'association Emergence(s) (PLIE MPM Centre) pour l'opération « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Centre » n°46138.
- 81 394 euros sur une dépense éligible de 287 394 euros TTC à l'association PLIE MPM Ouest pour l'opération « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Ouest » n°43143.
- 102 888 euros sur une dépense éligible de 256 888 euros TTC à l'association PLIE MPM Ouest pour l'opération « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM Ouest » n°43235.
- 20 000 euros sur une dépense éligible de 254 444,83 euros TTC à l'association Les Jardins de l'Espérance pour l'opération « Ateliers d'insertion 2013 » n°46239.
- 25 000 euros sur une dépense éligible de 50 000 euros TTC à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour l'opération « Accompagnement psychologique adapté en faveur du public des PLIE MPM Centre, Est et Ouest » n°46322.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 006-2491/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- La délibération RNOV 010-095/11/BC du 25 mars 2011 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 8 novembre 2012 ;
- Le comité élus Europe du 10 juin 2013 et le comité stratégique FSE PLIE du 17 juin 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE à ces porteurs de projet leur permettront de réaliser l'opération qu'ils ont présenté ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de Marseille Provence Métropole ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet MPM "PLIE".

Article 2 :

Sont attribuées les aides FSE suivantes :

- 117 930 euros sur une dépense éligible de 377 560 euros TTC à l'association Ciotat Emploi Initiatives (PLIE MPM Est) pour l'opération « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Est » n°43246.
- 122 070 euros sur une dépense éligible de 274 084,32 euros TTC à l'association Ciotat Emploi Initiatives (PLIE MPM Est) pour l'opération « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM Est » n°43248.
- 502 871,59 euros sur une dépense éligible de 1 282 852,59 euros TTC à l'association Emergence(s) (PLIE MPM Centre) pour l'opération « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM Centre » n°46137.
- 827 838,69 euros sur une dépense éligible de 1 809 713,69 euros TTC à l'association Emergence(s) (PLIE MPM Centre) pour l'opération « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Centre » n°46138.
- 81 394 euros sur une dépense éligible de 287 394 euros TTC à l'association PLIE MPM Ouest pour l'opération « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Ouest » n°43143.
- 102 888 euros sur une dépense éligible de 256 888 euros TTC à l'association PLIE MPM Ouest pour l'opération « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM Ouest » n°43235.
- 20 000 euros sur une dépense éligible de 254 444,83 euros TTC à l'association Les Jardins de l'Espérance pour l'opération « Ateliers d'insertion 2013 » n°46239.
- 25 000 euros sur une dépense éligible de 50 000 euros TTC à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour l'opération « Accompagnement psychologique adapté en faveur du public des PLIE MPM Centre, Est et Ouest » n°46322.

La subvention FSE est attribuée en cofinancement du projet présenté selon le plan de financement qui sera annexé à la convention FSE qui découle de cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B340 - Nature budgétaire 6574.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B340 - Nature budgétaire 7477.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les conventions afférentes.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI